

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 23 août 2010, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum:

La mairesse: Pauline Ouimet
Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis,
Jacque de Foy, Raymond Brazeau, Robert Nault

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

220-08-2010

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir:

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
23 AOÛT 2010 - 19 HEURES**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 juillet 2010;
 - 3.2 Rapport de la Sûreté du Québec
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Rapport budgétaire, bilan et transferts de fonds au 23 août 2010;
 - 4.2 Registre des comptes à payer au 31 juillet 2010;
 - 4.3 Registre des comptes à payer au 23 août 2010;
 - 4.4 Registre des salaires du 27/06/2010 au 31/07/2010;
 - 4.5 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence;
 - 4.6 -
 - 4.7 -
 - 4.8 Dossier fibre optique :
 - coordonnées du responsable de Villages Branchés
 - coûts inspection dorsale intermunicipale
 - augmentation possible du loyer d'attache
 - compte rendu du 23 juin 2010
 - 4.9 -
 - 4.10 Municipalité de Lac-des-Écorces – Programme RénoVillage - demande de révision des critères d'admissibilité
 - 4.11 MRCAL – Programme RénoVillage – modification concernant le critère d'admissibilité quant à la valeur de l'immeuble sans le terrain

- 4.12 Colloque de la zone Laurentides – 14 et 15 octobre 2010
 - 4.13 -
 - 4.14 -
 - 4.15 Demande de Détente-Santé des Trois Villages inc. – Utilisation de la cuisine la veille de leurs repas communautaires
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 Ministère de la Sécurité publique – Rencontre du comité regroupé municipal, ministères et organismes – 16 septembre 2010, de 10 h à 12 h, à Gatineau
6. TRANSPORT
- 6.1 Résolution déterminant les priorités où seront effectués les travaux de 20 000\$ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
 - 6.2 Ministère des Transports – Offre d'un contrat d'hiver Route 311
 - 6.3 Demande de monsieur Laurent Gaudreault – récupération des arbres abattus près de chez lui
 - 6.4 Camion GMC – Réparation freins avant et arrière et frein à main
 - 6.5 Appel d'offres achat / location d'un camion neuf de marque Freightliner M2 112V 2010 435 HP, transmission Allison 4500 RDS, essieux 20000/46000 lb avec des équipements de déneigement complets, load-sensing
 - 6.6 Demande de cession de terrain à Monsieur Sylvain Léonard pour des fins d'utilité publique sur une partie du lot 35B, rang 8, Canton de Dudley
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Informations du représentant à la RIDL;
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 8.1 Soumissions numérisation de la matrice graphique
 - 8.2 Demande de monsieur Robert Scantland – développement résidentiel et récréationnel dans un ravage de cerf de Virginie
 - 8.3 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant le plan projet de lotissement sur la propriété de monsieur David Dostaler, plan 10003-0094-1 - 26 mai 2010, minute 6857 de l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau
 - 8.4 Comité consultatif d'urbanisme – dépenses prévues et autorisées
9. LOISIRS
10. CULTURE
11. LACS ET ENVIRONNEMENT
- 11.1 Lettre de monsieur Marco Blanchet – Prélèvement de produits sexuels de doré dans le ruisseau Flood 2010
 - 11.2 COBALI – Formation sur l'identification et la réglementation reliées aux milieux humides et la gestion des populations de castors – jeudi 9 septembre 2010 – Mont-Laurier
 - 11.3 Niveau d'eau lac Lefebvre
12. AVIS DE MOTION
- 12.1 Avis de motion – Règlement déléguant certains pouvoirs au secrétaire-trésorier et directeur général, à l'inspecteur municipal et au directeur du service des incendies pour la Municipalité de Lac-du-Cerf

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du Règlement numéro 278-2010 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage
- 13.2 Adoption du Règlement numéro 279-2010 modifiant le règlement 199-2000 relatif au lotissement

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

221-08-2010

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Rapport annuel de la Sûreté du Québec

Le lieutenant Monsieur Martin Pichette présente le rapport annuel 2009-2010, du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, du poste de la Sûreté du Québec – MRC d'Antoine-Labelle.

Ce bilan annuel porte sur la performance de leur unité à plusieurs égards. Il fait notamment état de la qualité des services rendus et des résultats opérationnels liés à leur mission ainsi que des données sur l'utilisation des diverses ressources.

De plus, les informations contenues dans le rapport permettent également de constater la grande implication de l'ensemble du personnel dans la MRC, et ce, dans plusieurs domaines.

Monsieur Robert Nault quitte à 19 h 39 et il revient à 19 h 42.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

222-08-2010

Suivi budgétaire, bilan et transferts de fonds au 23 août 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'accepter, pour dépôt, le rapport budgétaire, le bilan et les transferts de fonds au 23 août 2010.

2010/08/12 13:14:03		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 1	
		Rapport des modifications				Année 2010	
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget cour. / Budget rev.
2010/08/12	transferts de fonds	8	2010/08/12	02-220-00-455	300		1 562 / 1 862
				02-220-10-442		300	45 763 / 45 463
				02-320-00-524	700		4 900 / 5 600
				02-320-00-523		700	4 000 / 3 300
				02-330-00-524	400		5 600 / 6 000
				02-330-00-525		400	3 500 / 3 100
				02-451-20-151	70		70 / 70
				02-460-00-151	15		15 / 15
				02-701-20-151	400		500 / 900
				02-701-40-151	5 000		5 683 / 10 683
				02-701-50-151		5 485	18 836 / 13 351
				02-451-20-242	2		22 / 24
				02-451-20-232		2	15 / 13
				02-610-00-670	50		700 / 750
				02-610-00-650		50	175 / 125
				02-701-20-222	20		104 / 124
				02-701-50-222		20	1 031 / 1 011
				02-701-20-232	10		45 / 55
				02-701-50-232		10	619 / 609
				02-701-20-242	20		94 / 114
				02-701-50-242		220	928 / 708
				02-701-40-242	200		479 / 679
				02-701-50-141	200		1 171 / 1 371
				02-320-00-141		200	24 912 / 24 712

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

223-08-2010

Registre des comptes à payer au 31 juillet 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants:

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2010			
N° DE CHÈQUE	À	N° DE CHÈQUE	TOTAL
M1000376	À	I1000384	7 034,99 \$
I1000385			337,72 \$
M1000386	À	M1000390	10 295,99 \$
C1000391	À	C1000417	9 672,90 \$
TOTAL			27 341,60 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 23 août 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

224-08-2010

Registre des comptes à payer au 23 août 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 23 août 2010			
N° DE CHÈQUE	À	N° DE CHÈQUE	TOTAL
M1000418	À	I1000430	104 810,73 \$
M1000431	À	M1000435	677,31 \$
TOTAL			105 488,04 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 23 août 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

225-08-2010

Registre des salaires pour la période du 27 juin 2010 au 31 juillet 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 27 juin 2010 au 31 juillet 2010, se totalisant à 31 643.76\$.
Chèques numéros D1000197 au D1000249.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 23 août 2010

Jacinthe Valiquette, Secrétaire-trésorière et directrice générale.

226-08-2010

Rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis
appuyé par le conseiller Bernard St-Louis
et résolu d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière/directrice générale

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
SAISIE DES ENGAGEMENTS			
AU 30 JUIN 2010			
Numéros des bons d'engagement			TOTAL
ENB1000103			25,24 \$
ENB1000106	À	ENB1000110	775,55 \$
TOTAL			800,79 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 23 août 2010

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Dossier de la fibre optique

Dépôts des documents suivants :

- coordonnées du responsable de Villages Branchés
- coûts inspection dorsale intermunicipale
- augmentation possible du loyer d'attache
- compte rendu du 23 juin 2010

227-08-2010

CRITÈRES DU PROGRAMME RÉNO-VILLAGE

ATTENDU la lettre de la MRC d'Antoine-Labelle voulant qu'actuellement la liste d'attente pour le programme Réno-Village soit à zéro ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que les critères de sélection des bénéficiaires potentiels sont beaucoup trop élevés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu, appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'appuyer la municipalité de Lac-des-Écorces dans ses démarches d'assouplissement des critères du programme Réno-Village et de demander à la Société d'habitation du Québec (SHQ) ainsi qu'au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de revoir les critères d'admissibilité du programme Réno-Village afin de permettre à plus de citoyens de bénéficier des fonds disponibles.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC d'Antoine-Labelle et à l'ensemble des municipalités de notre MRC pour appuyer cette démarche en adoptant une résolution et en l'acheminant à la SHQ ainsi qu'au MAMROT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

228-08-2010

Colloque de l'ADMQ – zone Laurentides – 14 et 15 octobre 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à assister au colloque de l'ADMQ – zone Laurentides, les 14 et 15 octobre 2010 à Val-David, à défrayer les coûts d'inscription au montant de 175,00\$ taxes incluses et à rembourser sur présentation de pièces justificatives les frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 23 août 2010

Jacinthe Valiquette, Secrétaire-trésorière et directrice générale.

229-08-2010

Demande de Détente-Santé des Trois Villages inc. – utilisation de la cuisine du centre communautaire

CONSIDÉRANT que Détente-Santé des Trois Villages inc. demande au Conseil municipal de pouvoir utiliser la cuisine du centre communautaire la veille de leurs repas communautaires pour seulement aller placer leurs marchandises dans les frigidaires, et ce, après 18 h, si la cuisine est libre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'autoriser Détente-Santé des Trois Villages inc. à utiliser la cuisine du centre communautaire la veille de leurs repas pour entreposer leurs marchandises dans les réfrigérateurs, et ce, aux conditions suivantes:

- Les marchandises devront être entreposées dans les réfrigérateurs seulement après 18 h, et ce, si la cuisine est libre;
- Lors des séances du Conseil municipal, les marchandises devront être entreposées dans les réfrigérateurs après 18 h et avant 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

SÉCURITÉ PUBLIQUE

230-08-2010

Ministère de la Sécurité publique – rencontre du comité regroupé municipal, ministères et organismes – 16 septembre 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'autoriser Monsieur Robert Leclair, coordonnateur des mesures d'urgence à assister à la rencontre du comité regroupé municipal et du comité regroupé des ministères et des organismes qui se tiendra à Gatineau, le jeudi 16 septembre 2010, de 10 h à 12 h, et ce, conditionnellement à ce que les frais de déplacement et de repas soient payés en parts égales entre la municipalité de Lac-du-Cerf et la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 23 août 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

TRANSPORT

231-08-2010

Résolution déterminant les priorités où seront effectués les travaux de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal à entreprendre les travaux d'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011, pour un montant de 20 000 \$ sur les chemins suivants

1. Chemin Boismenu
2. Chemin Lévis-Boismenu
3. Chemin Domaine-des-Deux-Lacs (si fonds disponibles)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 23 août 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

232-08-2010

Ministère des Transports du Québec – Offre d’un contrat d’entretien d’hiver – Route 311

CONSIDÉRANT que le contrat d’entretien d’hiver avec le Ministère des Transports du Québec s’est terminé à la fin de l’hiver 2010 et que le ministère nous propose de renouveler ce contrat la saison prochaine;

CONSIDÉRANT que la mairesse, l’inspecteur municipal ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale ont rencontré, Messieurs Pierr Thibault et Pierre Lapointe du Centre de services de Mont-Laurier, le 19 août 2010, afin de discuter des nouvelles clauses et de l’estimation proposée;

CONSIDÉRANT que le ministère doit, encore cette année, appliquer des mesures visant la rationalisation des coûts d’entretien d’hiver et que le maximum qu’il peut nous proposer est 600\$ de plus que l’estimation proposée de 46 100\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d’aviser le Ministère des Transports du Québec, Centre de services de Mont-Laurier, que la Municipalité de Lac-du-Cerf désire renouveler le contrat d’entretien d’hiver de la Route 311 (Contrat : 8809-10-4911), et ce, pour le prix global à forfait de :

Montant de base du contrat :	46 000 \$
<u>Ajout de signalisation lumineuse :</u>	<u>700 \$</u>
Montant global :	46 700 \$

et d’autoriser la mairesse, Madame Pauline Ouimet, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Jacinthe Valiquette, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

233-08-2010

Demande de monsieur Laurent Gaudreault – récupération des arbres abattus près de chez lui

CONSIDÉRANT que monsieur Laurent Gaudreault présente une demande au Conseil municipal afin de récupérer, à des fins personnelles, comme bois de chauffage, les pièces de tremble abattues le 9 août 2010, près de chez lui et transportées sur le terrain municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d’aviser monsieur Laurent Gaudreault que la Municipalité de Lac-du-Cerf fera paraître un appel d’offres dans le bulletin municipal, à la fin août 2010, pour procéder à la vente de bois (tremble) en longueur de 12 pi représentant plus ou moins 8 cordons, et ce, afin d’être équitable envers les contribuables de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

234-08-2010

Camion GMC – Réparation des freins avant et arrière et frein à main

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'entériner la dépense au montant de 3 141,37\$, chez Camion Freightliner Mont-Laurier inc., pour la réparation des freins avant et arrière ainsi que le frein à main sur le camion GMC 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 23 août 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

235-08-2010

Appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf 2010 ou plus récent de marque Freightliner avec équipements de déneigement

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande des soumissions pour l'achat d'un camion neuf 2010 ou plus récent de marque Freightliner avec équipements de déneigement.

Le conseil municipal se réunira le lundi 30 août 2010, 7 h a.m., en séance de travail, pour établir une estimation et étudier l'appel d'offres à faire paraître dans un journal local et sur le système électronique des appels d'offres SE@O.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

236-08-2010

Demande de cession de terrain à madame Johane Léonard, tutrice aux biens et à la personne de monsieur Sylvain Léonard aux fins d'utilité publique sur une partie du lot 35B, rang 8, Canton de Dudley

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu que la secrétaire-trésorière et directrice générale fasse parvenir une lettre à madame Johane Léonard, tutrice aux biens et à la personne de monsieur Sylvain Léonard, demandant la cession d'une parcelle de terrain sur une partie du lot 35B, rang 8, Canton Dudley, aux fins d'utilité publique, soit le déplacement d'une section du chemin des Pins.

Il est de plus résolu d'aviser madame Johane Léonard qu'à défaut d'obtenir une réponse, au plus tard le 30 septembre 2010, le Conseil municipal se verra dans l'obligation de procéder par expropriation.

Avant de procéder à l'envoi de ladite lettre, la secrétaire-trésorière et directrice générale devra la soumettre à l'avocat de la municipalité, M^e Roger Rancourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

237-08-2010

Ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu d'ajourner la séance pour quelques instants. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

238-08-2010

Réouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu de rouvrir la séance à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

HYGIÈNE DU MILIEU

Info du représentant à la RIDL

Monsieur Raymond Brazeau mentionne qu'il devrait y avoir une augmentation
des coûts à la porte, pour l'an prochain, d'environ douze dollars (12\$).

URBANISME

239-08-2010

Soumissions - numérisation de la matrice graphique

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu deux soumissions
pour la numérisation de la matrice graphique, soit :

Groupe de géomatique AZIMUT inc.

745 numérisations en territoire non rénové @ 7,50\$	
93 balayages et géoréférences des feuillets @ 8,00\$	
représentant un montant total taxes incluses de :	7 146,69 \$

Évimbec Itée

745 numérisations et structuration de la matrice graphiques @ 9,25\$	
représentant un montant total taxes incluses de :	7 778,50\$

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf adjuge le contrat pour la
numérisation de la matrice graphique au Groupe de géomatique AZIMUT inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 23 août 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

240-08-2010

Demande de monsieur Robert Scantland – développement résidentiel et récréatif dans un ravage de cerfs de Virginie

CONSIDÉRANT la requête de monsieur Robert Scantland visant une étude par un biologiste et un ingénieur forestier dans une perspective d'aménagement multiresources;

CONSIDÉRANT que monsieur Robert Scantland invite le Conseil municipal à donner suite à sa requête pour une étude menant à un règlement relatif au développement résidentiel et récréatif dans un ravage de cerfs de Virginie et pour protéger l'intégrité visuelle de la montagne de la baie des Scouts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'aviser monsieur Robert Scantland que la Municipalité de Lac-du-Cerf n'engagera pas de fonds à court terme pour une étude par un biologiste et un ingénieur forestier dans une perspective d'aménagement multiresources. Toutefois, la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage dans le cadre du développement du parc de la Biche à tenir compte du ravage de cerfs de Virginie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

241-08-2010

Plan projet de lotissement – M. David Dostaler – minute 6857 de l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau - plan 1003-0094-1 – 26 mai 2010

CONSIDÉRANT que la partie sud des lots 3 et 4, soit la partie bornant le Petit lac du Cerf, a une largeur minimale de 40 m sur une profondeur d'au moins 80 m mesurée à partir de la ligne des hautes eaux et qu'ils sont jugés conformes à l'article 5.3 du Règlement 199-2000 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a étudié le plan projet de lotissement des lots 29-6, 30-12, 30-15, 30-16, 30-18 et sur une partie des lots 29, 30, 30-19 et 30-20 du rang 8, Canton de Dudley, appartenant à Monsieur David Dostaler et préparé par l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau, le 26 mai 2010, identifié comme suit : plan: 1003-0094-1 - minute : 6857 et créant 18 lots conformes aux dispositions du règlement 199-2000 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter ledit plan projet de lotissement tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter ledit plan projet de lotissement projet de lotissement des lots 29-6, 30-12, 30-15, 30-16, 30-18 et sur une partie des lots 29, 30, 30-19 et 30-20 du rang 8, Canton de Dudley, appartenant à Monsieur David Dostaler et préparé par l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau, le 26 mai 2010, identifié comme suit : plan: 1003-0094-1 - minute : 6857 et créant 18 lots conformes aux dispositions du règlement 199-2000 relatif au lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

242-08-2010

Comité consultatif d'urbanisme – dépenses prévues et autorisées

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité de défrayer les dépenses prévues et autorisées aux membres du Conseil consultatif d'urbanisme au montant de 153,00\$ en date du 16 août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

LACS ET ENVIRONNEMENT

243-08-2010

Lettre de monsieur Marco Blanchet – Prélèvement de produits sexuels de doré dans le ruisseau Flood 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de reporter ce sujet à la séance ordinaire d'octobre 2010 et d'attendre les recommandations de l'Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

244-08-2010

COBALI – Formation sur l'identification et la réglementation reliées aux milieux humides et la gestion des populations de castors – jeudi 9 septembre 2010 – Mont-Laurier

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'autoriser les personnes suivantes à assister à la formation sur l'identification et la réglementation reliées aux milieux humides et la gestion des populations de castors, le jeudi 9 septembre 2010, de 9 h 15 à 16 h, au Motel l'Étape à Mont-Laurier:

Monsieur Robert Nault, conseiller
Monsieur Dominique Richer, inspecteur en bâtiment et environnement
Monsieur Maurice Marier, inspecteur municipal

et à rembourser leurs frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 23 août 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

245-08-2010

Niveau d'eau – lac Lefebvre

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu qu'une demande d'entretien de cours d'eau soit présentée à la MRC d'Antoine-Labelle pour le lac Lefebvre suite à l'ensablement du ruisseau Lefebvre et les barrages de castors.

Il est de plus résolu de demander à monsieur Jocelyn Campeau et madame Jeanne d'Arc Raymond, de la MRC d'Antoine-Labelle, de venir visiter les lieux en présence de membres du Conseil et d'employés municipaux, le mardi 7 septembre 2010, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

AVIS DE MOTION

246-08-2010

Avis de motion – Règlement déléguant certains pouvoirs au secrétaire-trésorier et directeur général, à l'inspecteur municipal et au directeur du service des incendies pour la Municipalité de Lac-du-Cerf

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Raymond Brazeau afin que soit adopté à une séance ultérieure un règlement déléguant certains pouvoirs au secrétaire-trésorier et directeur général, à l'inspecteur municipal et au directeur du service des incendies pour la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

247-08-2010

Adoption du Règlement numéro 278-2010 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 278-2010
modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage**

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf a adopté le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que le règlement 198-2000, relatif au zonage est entré en vigueur le 21 juillet 2000 et a été modifié par les règlements numéros :

- 217-2003 le 26 juin 2003
- 222-2004 le 17 mai 2004
- 238-2006 le 29 novembre 2006
- 245-2007 le 29 mars 2007
- 262-2008 le 26 juin 2008;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 14 juin 2010;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil le 14 juin 2010, avec dispense de lecture puisque les membres du Conseil ont pris connaissance dudit règlement et l'ont reçu dans les délais prescrits à la loi;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation, le 12 juillet 2010, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU qu'un second projet a été préalablement déposé à la séance du 12 juillet 2010

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Lac-du-Cerf décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 278-2010 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage* ».

ARTICLE 2 MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 8.3.1

Le paragraphe b) de l'article 8.3.1 est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant qui se lit comme suit :

Nonobstant le paragraphe b), dans les zones « Urbaine 01, 02 et 03 » sur un terrain d'angle, un terrain transversal ou un terrain d'angle transversal, les bâtiments accessoires aux usages résidentiels sont permis dans une des cours avant, ***autres*** que celle où est positionnée la façade du bâtiment principal. La marge de recul avant minimale imposée aux bâtiments principaux s'applique aux bâtiments accessoires aux usages résidentiels construits dans une cour avant.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q., chap. A-19.1).

Pauline Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

A la séance du 23 août 2010 par la résolution numéro 247-08-2010 sur une proposition du conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau.

248-08-2010

Adoption du Règlement numéro 279-2010 modifiant le règlement 199-2000 relatif au lotissement

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 279-2010
modifiant le règlement numéro 199-2000 relatif au lotissement**

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf a adopté le règlement numéro 199-2000 relatif au lotissement;

ATTENDU que le règlement 199-2000, relatif au lotissement, est entré en vigueur le 21 juillet 2000 et a été modifié par les règlements numéros :

- 239-2006 le 29 novembre 2006
- 246-2007 le 29 mars 2007

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 14 juin 2010;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation, le 12 juillet 2010, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Lac-du-Cerf décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 279-2010 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement 199-2000 relatif au lotissement ».

ARTICLE 2 MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4.9

Le dernier alinéa de l'article 4.9 est modifié par l'ajout des termes «et à ses amendements» après les numéros de règlement «144-93» apparaissant dans le texte.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q., chap. A-19.1).

Pauline Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

A la séance du 23 août 2010 par la résolution numéro 248-08-2010 sur une proposition du conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

249-08-2010

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de lever la séance. Il est 21 h.

ADOPTÉE

Pauline Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Pauline Ouimet
mairesse